

# Postulat

**Auteurs :** Damien Fumeaux (UDC)

**Objet :** Mobilité douce à l'école, oui à des jours joker

**Date :** 31.08.22

Depuis la rentrée 2020, les élèves de Plan-Conthey situés dans la zone verte du plan ci-joint ([https://www.conthey.ch/data/documents/Ecoles/Mobilitdouce\\_plan\\_dfCOetEP.pdf](https://www.conthey.ch/data/documents/Ecoles/Mobilitdouce_plan_dfCOetEP.pdf)) doivent se rendre à l'école de Châteauneuf ou au Cycle à pied, en trottinette ou à vélo. Or, les familles se situant dans la zone verte n'ont pas le choix quant au moyen de transport que doit utiliser leur enfant pour aller à l'école, et ce par tous les temps.

Certes, l'hiver en plaine et moins vigoureux qu'à l'époque, mais ces dernières années ont souvent vu tomber de la neige jusque dans cette dernière. De nombreuses remarques ayant même été formulées au Conseil communal concernant le déneigement de la plaine l'année dernière.

Les épisodes météo extrêmes ne se limitant pas uniquement aux chutes de neiges, nous voyons aussi de plus souvent de gros orages s'abattre sur notre canton.

La météo est une chose, le programme scolaire en est une autre. Une fois arrivés au CO, les élèves commencent à avoir des cours de cuisine, cours qui leur demandent d'amener avec eux un panier qui peut quelquefois être encombrant ou lourd en fonction du menu que leur professeur leur a concocté (ex. lasagne, gratin, tiramisu, ...). Il se peut aussi que le hasard du planning fasse que certains élèves se retrouvent avec leurs cours de sport et de cuisine sur la même demi-journée ce qui nécessiterait d'emporter avec eux leur sac de cours, leur panier de cuisine ainsi que leur sac de sport. Ce trajet à pied de 25 minutes pour les élèves situés à l'extrémité de la zone verte que vous pouvez trouver dans le lien ci-dessus doit de plus s'effectuer 4 fois par jour. Ces derniers pourraient facilement être tentés d'emprunter le car pour se rendre chez eux alors qu'ils n'en ont pas le droit.

## Conclusion

Je demande donc par le biais de ce postulat, que les élèves au bénéfice du programme de la mobilité douce puissent bénéficier de jours joker (ex. 40 par année soit une moyenne de 1 par semaine) qu'ils pourraient utiliser n'importe quand jusqu'à épuisement de leur stock afin de se rendre à l'école en car.